

MAIRIE DE VARENNES-LES-NARCY

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Philippe PLANCHARD, Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : Mme Bénédicte SURELLE donne pouvoir à M. Alain BAUGET
M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD
Mme Christelle DE FIGUEIREDO donne pouvoir à M. Damien GAILLETON,
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Cyrille MARLE
Mme Elisabeth GATARD

Absents : M. Julien BONETTI
M. Pascal BIZOUARNE

Secrétaire de séance : M. Serge BULIN

M. le Maire précise qu'à l'ordre du jour il y aura un point supplémentaire relatif à la demande de versement de la Dotation Cantonale d'Equipement 2022.

Approbation du procès verbal du 15 juin 2022

M. Jean-Louis Fontaine, Conseiller municipal prend la parole et précise qu'en ce qui concerne les voisins vigilants, il n'avait pas été fait mention qu'il ne trouvait pas logique que certaines personnes soient désignées d'office, alors que tous les membres du conseil devraient obligatoirement faire partis de ce groupe et se demandait si un citoyen quelconque ne pourrait plus quant à lui prévenir directement la gendarmerie et obligatoirement se rapprocher d'un référent. Monsieur le Maire rappelle que tout administré peut intervenir auprès de la gendarmerie.

Seconde précision de la part de M. Jean-Louis FONTAINE, il n'est pas mentionné dans le procès-verbal du 15 juin 2022 que soit informé la Communauté de Communes les Bertranges sur le fait que les médecins généralistes de la Maison Médicale n'acceptent plus de nouveaux patients et que les gens sont très mécontents de cette problématique.

Après cette intervention, Monsieur le Maire passe au vote.

Vote : 11 POUR

1 CONTRE (M. Jean-Louis FONTAINE)

Délibération 2022-18 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

M. le Maire informe que la nomenclature budgétaire et comptable M57 instaurée depuis le 1^{er} janvier 2015 aux collectivités territoriales remplace la nomenclature budgétaire et comptable M14 et sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les catégories de collectivités locales. Aussi, afin d'adapter au mieux la M57 abrégée pour les communes de moins de 3500 habitants, il est souhaitable de l'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023.

La modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire, de ce fait le Budget Primitif 2023 ne fera plus apparaître la colonne BP n-1 car cette colonne appartient à une autre nomenclature comptable.

M. le Maire précise qu'un document sera établi en parallèle, uniquement l'année du changement pour que l'ensemble du Conseil puisse comparer avec le budget précédent.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Délibération 2022-19 : Décision Modificative n°1 – Travaux dans logement communal – Villatte

M. le Maire explique comment est conçu le logement et l'endroit où doit se faire les travaux pour éviter une perte de chaleur il est nécessaire de faire une rehausse de cloison et un faux plafond.

Des devis ont été faits dont les montants sont :

- 3470 € (entreprise de bâtiment de la Charité)
- 3211 € (auto entrepreneur de Varennes-les-Narcy)

Aussi, M. le Maire propose de travailler avec l'entreprise établie à Varennes-les-Narcy.

Ces travaux n'ayant pas été inscrits au Budget Primitif 2022, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Compte dépenses

Chapitre	Article	Opération	Montant
022	022		-3300,00 €
21	2135	192	+ 3300,00 €
023	023		+ 3300,00 €
Total			3300,00 €

Compte recettes

Chapitre	Article	Opération	Montant
021	021		3300,00 €
Total	021		3300,00 €

M. GAILLETON Damien, Conseiller municipal étant l'auto-entrepreneur retenu pour faire ces travaux, ne prend pas part au vote.

Vote : 11 POUR

Délibération 2022-20 : Décision Modificative n° 2 – Travaux de terrassement – Terrain de football – Villatte

Afin que le terrain de football situé au hameau de Villatte ne soit occupé périodiquement l'été de façon illicite par les gens du voyage, et engendrant des nuisances pour le voisinage M. le Maire a demandé un devis pour le terrassement du terrain (remblais, apport de terre, fossés à refaire).

Cette dépense n'étant pas inscrite au Budget Primitif 2022, M. le Maire propose de prendre une décision modificative comme suit :

Compte dépenses

Chapitre	Article	Opération	Montant
022	022		-5500,00 €
21	2128	193	+ 5500,00 €
023	023		+ 5500,00 €
Total			5500,00 €

Compte recettes

Chapitre	Article	Opération	Montant
021	021		5500,00 €
Total	021		5500,00 €

Avant que le conseil délibère, M. Jean-Louis FONTAINE se demande si la Préfecture pourrait peut-être nous apporter une aide financière pour ces travaux.

Vote : A l'unanimité

Délibération 2022-21 : Demande de Versement de la Dotation Cantonale d'Equipement 2022

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue pour la répartition de la DCE et qu'il avait demandé à ce que cette dotation nous soit versée annuellement.

L'ensemble des Elus présents à cette réunion a décidé à l'unanimité de reverser par solidarité 5% de leur dotation aux Communes sinistrées par la tempête (Chaulgnes et Saint Aubin les forges).

Aussi notre dotation passera de 10.329 € pour 2022 à 9.812 € environ.

Cette dotation permettra de financer une partie des travaux de voirie établie sur la commune.

Le conseil après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

Questions et informations diverses

M. le maire donne à l'ensemble du conseil diverses informations :

-Les arbres morts de l'Etang de Sourdes ont été coupé et remis à l'association des Tours de Passy pour la fête médiévale.

-Les travaux des deux ponts sont finis sauf le lavoir (reprise des travaux le 19 septembre 2022)

-La réfection des grilles de la mairie a débuté

-Les routes de l'Ouche au Clair et du champ pâteux vont commencer à partir du 19 septembre 2022

-Les travaux de voirie établis par le conseil départemental seront faits entre le 14 et 26 septembre 2022. Il est précisé que la route du château est rehaussée avec mise en place de bordures, à l'emplacement des bordures la route est élargie de 15 cm). Les routes de Dourdon, Crillanges et à Longfroid sont aussi concernées par des travaux.

-Il a été demandé au Conseil Départemental d'effectuer des mesures de vitesse au bourg de Varennes à hauteur du 5 route de Bulcy. Les premières mesures ont été défectueuses en raison d'un tuyau poreux qui n'a pas comptabilisé un sens de circulation. Une seconde mesure sera effectuée du 26 septembre au 5 octobre 2022.

-Visite de Monsieur le Sous-Préfet (Christophe HURAUULT) en Août dernier qui a visité sur la commune l'Etang de Sourdes, les ponts, la station d'épuration et le terrain de foot.

-Des mises à jour ont été effectuées en 2018 lors de la reconnaissance du château de Passy les Tours en monument historique, en 2022 pour l'abrogation de servitudes Télécom.

-Monsieur le Maire précise qu'il ne peut plus donner un avis défavorable pour la construction de maison sur des parcelles de moins de 1000 m² (cf : PLU de la commune 2007) car la loi ALUR l'autorise depuis 2014 en raison des micro-stations qui peuvent être installées pour l'assainissement.

-Un exploitant agricole souhaiterait déplacer le chemin communal qui longe les parcelles ZI 6- ZI 7- ZI 8- ZI 9- ZI 10- ZI 11 ET ZI 12 afin que la rampe d'eau puisse correctement arroser les parcelles cultivées, cependant il n'en est pas propriétaire. Cet agriculteur doit en faire la

demande à chaque propriétaire et s'il obtient satisfaction, la commune étudiera la possibilité de déplacer ce chemin communal.

-En novembre 2021, la Préfecture a relancé les petites communes sur l'établissement d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le risque majeur sur la commune est le passage d'un gazoduc. Ce document établi par la mairie, explique ce qu'il est utile de faire si toutefois un problème survenait.

Ce document est donné à l'ensemble des élus présents pour en prendre connaissance et donner leur avis. Celui-ci sera ensuite transmis à la Préfecture, au SDIS et à l'ensemble des administrés.

-Un délégué à la sécurité civile a été désigné par M. le Maire. Il s'agit d'un élu M. GRILLOT Philippe, Maire-Adjoint qui sera également le référent et l'interlocuteur privilégié du Service Départemental et Territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la prévention, la protection et la lutte contre les incendies mais aussi pour l'évaluation des risques de la sécurité civile.

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a l'intention de demander à ce que soit réduit de deux heures par jour l'éclairage public dans le but de réduire le montant des factures. Soit une heure de moins le matin et idem le soir. Ainsi l'éclairage public s'allumerait à 7 h le matin et le soir s'éteindrait à 21 h.

M. Jean-Louis FONTAINE ainsi que l'ensemble des Elus souhaitent que l'éclairage public fonctionne lorsque les enfants prennent le bus scolaire.

-M. Damien GAILLETON prend la parole pour annoncer qu'avec la collaboration du comité des fêtes ils envisageraient d'organiser le 10 juin 2023 (fête des voisins) dans la cour de l'école de Passy-les-Tours une fête communale (petit marché et animation).

-M. Jean-Louis FONTAINE souhaiterait que l'entretien des volets soit fait au cabinet des infirmières (pour rappel)

D'autre part, il pense que les bus scolaires qui circulent dans les hameaux pour se rendre ensuite à l'école sont beaucoup trop grands en raison du nombre d'enfants se trouvant chaque jour dans le bus.

-Monsieur Philippe PLANCHARD précise que le coût financier pour la Région serait trop élevé pour fournir des bus plus approprié au nombre d'enfants ; puis rappelle à M. FONTAINE que les bus servent pour les trajets des écoles maternelles et primaires mais aussi pour le collège dans la même journée et que les collégiens sont peut-être plus nombreux.

-Monsieur Jean-Louis FONTAINE souhaiterait que le panneau sens interdit pour les poids lourds se trouvant à l'arrêt de bus à Villatte, soit déplacé à l'entrée du hameau en venant de Gérigny, en direction de Sainte Hélène.

Séance levée à 19 h 45

Le secrétaire de séance,
Serge BULIN



Le Maire,
Alain BAUGET



